

L'an deux mil vingt et trois, le vingt-six mai à 18 heures 30, s'est réuni en session ordinaire le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Marie GAREL, Maire.

Date de la convocation : 22 mai 2023

ELUS	Présent	Pouvoir	Absent	Absent excusé
GAREL Pierre-Marie				
BIAVA Denis				
PEUCH Pierre				
WATSON Linda				
MOREL Richard		X PM GAREL		
FLOURY Antoine				X
PHILIPPE Guy		X P PEUCH		
BLANC-MAGON de SAINT-ELIER Eleonore				
BILLIOU Nicolas				
FUSTEC Armelle				
CHEVERT Lillane				

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pierre Marie GAREL ouvre la séance.

Secrétaire de séance :

» **ORDRE DU JOUR** »

1. Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2021
2. Approbation annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2021
3. Approbation annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de l'exercice 2021
4. Approbation bilan Axéo Auto 2021 et jusqu'à juin 2022
5. Désignation d'un référent déontologue
6. Fleurissement communal : jachère fleurie
7. Vote des subventions
8. Demande de financement pour un élève en classe bilingue à Guingamp
9. Elagage 2023
10. Recensement de la population en 2024
11. Le printemps des artistes
12. Cérémonie Jean LE TENFF

Délibération n°1 – 26 05 2023 – GPA – Rapport sur le prix et la qualité de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'exercice 2021

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales, il est demandé au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, qu'il gère.

Monsieur Le Maire, donne lecture du rapport annuel 2021 du Service Public de prévention et de gestion des Déchets ménagers et assimilés de 2021.

Après écoute de l'exposé,

Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

Délibération n°2 – 26 05 2023 – GPA – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2021

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales, il est demandé au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif qu'il gère.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel 2021 du Service Public d'Assainissement Collectif.

Après écoute de l'exposé,

Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

Délibération n°3 – 26 05 2023 – GPA – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de l'exercice 2021

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales, il est demandé au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif qu'il gère.

Le Maire donne lecture du rapport annuel 2021 du Service Public d'Assainissement non Collectif.

Après écoute de l'exposé,

Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

Délibération n°4 – 26 05 2023 – GPA – approbation bilan Axéo auto 2021 et jusqu'à juin 2022

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités locales, il est demandé au Président de chaque établissement public de coopération intercommunale de présenter un rapport annuel sur le bilan « Axéo – Auto » de l'exercice 2021 et jusqu'à juin 2022.

Le Maire donne lecture du bilan « Axéo – Auto », de GPA,

Après écoute de l'exposé,

Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

Information – 26 05 2023 – Désignation d'un référent déontologue

Monsieur le Maire explique qu'il faut quelqu'un de très compétent. Le conseil municipal décide de ne pas désigner de référent déontologue.

Délibération n°5 – 26 05 2023 – Fleurissement communal : jachère fleurie

Le déficit pluviométrique de l'année dernière a incité le conseil municipal à suspendre le fleurissement de la commune.

Néanmoins, soucieux de donner à la commune un aspect printanier haut en couleur, tout en préservant les ressources naturelles, il est proposé d'axer, à titre expérimental, un fleurissement par le moyen d'une jachère fleurie.

Une surface de 25 m² sera enssemencer près de la salle intergénérationnelle et un panneau explicatif sera posé pour expliquer la biodiversité.

Après délibération,

Le conseil municipal décide de semer une jachère fleurie.

Délibération n°6 – 26 05 2023 – Vote des subventions

Les subventions habituellement demandées et les nouvelles sollicitations déposées au titre de l'année 2022 ont été examinées en réunion préparatoire, Monsieur Le Maire propose d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2023 :

DEMANDES	VOTEES EN 2022	VOTEES PAR LE CONSEIL
Club du Théoulas	250	300
Club Sport et loisirs	250	300
Les Chasseurs « la Pontrivienne »	100	100
Tro An Daou Dour	300	300
Amicale des Sapeurs-pompiers	30	30
Donneurs de Sang du Canton	100	100
COP Cyclos	20	0
Entente du Trieux Football Club	100	100
ADAPEI	100	100
La Pierre Le Bigaut-Mucoviscidose	50	50
Les Restos du Cœur	50	50
Association des Maires de France	123.99	125.53
Médaillés Militaires du Canton de Pontrieux	35	35
UNC Pontrieux (Anciens combattants)	35	35
Humanitaire du Trieux	20	20
AFM TELETHON	50	50
Comité du Secours Populaire de Plouëc-du-Trieux	50	50
La Ligue contre le Cancer 22	50	50
Skol Gouren Bear de Bégard	0	
Les Amis du Vélo de Belle Isle en Terre (Kreizh Breizh Elites Féminin)	0	
Club des Nageurs Guingampais	10	10
France ADOT 22 Don d'organes et de tissus humains	30	30
Festivales	91.20	91.20
Les Amis Bretons de Colombar	100	100
AS Bégard athlétisme	10	10
Studio danse	10	20
Association Bulle d'eau	30	0
Protection Civile : Ukraine	150	0
Coup de théâtre PLOUEC	10	0
Centre de formation d'apprentis : CONNAN Jeanne : BP coiffure	10	0
Association Familles Rurales du Trieux		50
Centre de formation d'apprentis : JOUSSELIN Sullivan : CAP Maintenance véhicule	10	10
Association Grâces Twirling club		30

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

➤ **VALIDE** les montants attribués aux différentes demandes de subventions susmentionnées aux

- associations au titre de l'année 2023 pour un montant total de 2 146.73 euros ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 de la commune au chapitre 65, article 6574.

Délibération n°7 – 26 05 2023 – Demande de financement pour une élève en classe bilingue à Gulngamp

Monsieur le Maire a reçu un courrier de l'école Saint-Léonard pour Inaya LE FEUVRE domiciliée à « 10 Croas Navalen ». L'enfant est scolarisée en classe bilingue en petite section maternelle. Elle est née en 2019.

L'école demande un financement à la commune.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour participer à hauteur de 550 euros pour l'année scolaire.

Délibération n°8 – 26 05 2023 – Elagage – campagne 2023

Monsieur le Maire a reçu le devis de l'entreprise LE GOFF Jean-Yves de Quemper-Guezennec.

Proposition élagage 2023 :

- 1 passage banquette fin mai
 - 1 banquette et talus en juillet
 - Le troisième passage de banquettes sera effectué à la demande de la commune et sera facturé 450.00 euros HT
 - Proposition : 3 100 € HT - 620.00 TVA
 - soit un total de 3 720 euros TTC**
- si travaux supplémentaires, 55 euros HT de l'heure.

Information – recensement de la population en 2024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement aura lieu sur la commune en 2024. Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements.

Information : le Printemps des artistes, les 23, 24 et 25 juin – salle intergénérationnelle

Les 23/24/25 Juin, et comme cela a été annoncé, une exposition des artistes brélidien est proposée à ces dates.

Un COPIL est au travail pour mener à bien cette première édition du Printemps des Artistes.

Un point d'étape sera fait lors de Conseil Municipal.

Délibération n°9 -26 05 2023 : cérémonie Jean LE TENFF

La cérémonie aura lieu le lundi 3 juillet 2023 à 17 heures.

Monsieur le Maire clôt les débats, l'ordre du jour étant épuisé, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 heures.

Pierre Marie GAREL, Maire de BRÉLIDY

